

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



21134265

le.

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
- Division Charleroi -

04 NOV. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : **0876 483 486**

Nom

(en entier) : **THOMASUN**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Chaussée de Fleurus 347 - 6060 Gilly****Objet de l'acte : Nomination d'administrateurs**

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix sous réserve de la vérification de la titularité des voix présentes, d'appeler aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de 6 ans prenant cours à partir de ce jour :

- Monsieur Matthias PONS (N.N. 81.10.10-133.77)
- Monsieur Silvio CICCARELLI (N.N. 65.11.03-123.65)

Dont Monsieur Dongiovanni Roberto se porte fort d'obtenir l'acceptation.

Sauf décision contraire que l'assemblée générale pourrait prendre, leur mandat sera exercé à titre gratuit.

L'ordre du jour étant épuisé, et, compte tenu de ce que tous les points repris à l'ordre du jour ont fait l'objet de débats et de décisions de la part de l'ensemble des actionnaires, l'assemblée prend fin après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Déposé en même temps qu'une copie dudit procès-verbal du 15/10/2021

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).